



COMMUNE
DE
DEMI-QUARTIER
HAUTE-SAVOIE

ARRETE MUNICIPAL DE PROROGATION D'UN
ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET D'UN
ARRETE DE PERMISSION DE VOIRIE
ROUTE DU PETIT BOIS

N° 2023-27

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la permission de voirie n° 2023-13 et l'arrêté de circulation temporaire n° 2023-12 du 6 mars 2023 délivrés à l'entreprise « ABR SX (AB Réseaux), 4 Chemin du Recou, 69520 GRIGNY » en date du 03 mars 2023 pour lui permettre de réaliser des travaux de création d'un réseau Telecom avec pose de plusieurs chambres pour la fibre optique pour le compte de FREE depuis la Route du Petit Bois jusqu'à la limite communale avec la Commune de Combloux sur la période entre le 20 mars 2023 et le 21 avril 2023 inclus.

Considérant qu'il convient de proroger ces arrêtés municipaux.

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1^{er} : Le présent arrêté proroge les arrêtés n° 2023-12 et n° 2023-13 jusqu'au 26 mai 2023 inclus. **Il est précisé** qu'il ne sera pas octroyé d'autre prolongation pendant la période estivale à compter du 1^{er} juin 2023, les travaux ne pouvant être entrepris qu'à partir du 15 septembre 2023.

Article 2 : Le reste des arrêtés n° 2023-12 et n° 2023-13 du 6 mars 2023 demeurent sans changement.

Article 3 :

Le présent arrêté sera **affiché** sur place par l'entreprise « **ABRSX** ».

Article 4 :

Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie, sera transmise à la Gendarmerie de Megève, la CCPMB Transports Scolaires, au TAD Montenbus, la Commune de Combloux, aux services techniques de la commune, à la société « **ABRSX** », un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 11 avril 2023.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 12/04/2023

Télétransmis Sous-préfecture le 12/04/2023



Le Maire,

Stéphane ALLARD